

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **7 juillet 2025** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #4 - Etienne Bourgeois
Siège #5 - Valérie Petit
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2025-07-068

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 7 juillet 2025, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de juin et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Adhésion au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)
 - 6.2 - Demande d'ajout d'entrée de service
 - 6.3 - Embauche d'un employé pour la période estivale
 - 6.4 - Tracteur à pelouse
 - 6.5 - Achat pour Nouveaux Horizons
 - 6.6 - Achat pour le Grand Prix
 - 6.7 - Adhésion à la FQM
 - 6.8 - Demande de permis d'alcool
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Accotement rue Prince
 - 7.2 - Adhésion au SIUCQ
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Francois St-Germain, appuyé par Steve Peterson et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-07-069

3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé par Valérie Petit d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2025-07-070

4.1 - Comptes du mois de juin et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC

202500129 (I)	5661	2025-07-03 éclairage public	3 272,67 \$
---------------	------	-----------------------------	-------------

3 272,67 \$

48 CENTRE BUREAUTIQUE

202500130 (I)	5662	2025-07-03 location photocopieur	116,31 \$
---------------	------	----------------------------------	-----------

116,31 \$

99 PINARD ET FRERE JARDINIER INC

202500131 (I)	5663	2025-07-03 bac aménagement comestible	976,85 \$
---------------	------	---------------------------------------	-----------

976,85 \$

122 Le Sagittaire

202500132 (I)	5664	2025-07-03 caisse de papier, ruban	131,53 \$
---------------	------	------------------------------------	-----------

131,53 \$

131 Eurofins EnvironeX

202500133 (I)	5665	2025-07-03 eau potable	600,18 \$
---------------	------	------------------------	-----------

600,18 \$

135 RIGIDBNY

202500134 (I)	5666	2025-07-03 vidanges juillet 2025	4 073,33 \$
---------------	------	----------------------------------	-------------

4 073,33 \$

165 VILLE DE NICOLET

202500135 (I)	5667	2025-07-03 facturation quote part 2024 cour	46,78 \$
---------------	------	---	----------

46,78 \$

171 MAXIME MARCOTTE

202500136 (I)	5668	2025-07-03 Entretien terrain mai et juin	750,32 \$
---------------	------	--	-----------

750,32 \$

231 BERNARD OUELLET

202500127 (I)	5659	2025-06-12 Contribution 2024-2025 Moraine	2 500,00 \$
---------------	------	---	-------------

2 500,00 \$

247 SOGETEL INC

202500137 (I)	5669	2025-07-03 communication juin	337,70 \$
---------------	------	-------------------------------	-----------

337,70 \$

405 BEAUDRY ET MORIN INC.

202500138 (I)	5670	2025-07-03 chlore	567,41 \$
---------------	------	-------------------	-----------

567,41 \$

423 VISA DESJARDINS			
202500128 (I)	5660	2025-06-26 it cloud	551,50 \$
551,50 \$			
492 FONDS INFORMATION SUR LE			
202500139 (I)	5671	2025-07-03 mutation	24,00 \$
24,00 \$			
541 MAHEU & MAHEU			
202500140 (I)	5672	2025-07-03 gestion parasitaire juillet août 2025	139,56 \$
139,56 \$			
547 PETROLES DESHAIES - FILGO			
202500141 (I)	5673	2025-07-03 mazout génératrice	819,89 \$
819,89 \$			
575 LOCATION YVALAIN			
202500142 (I)	5674	2025-07-03 mise au point tracteur, fourniture, temps	605,23 \$
605,23 \$			
634 Quadient			
202500143 (I)	5675	2025-07-03 timbreuse	66,33 \$
66,33 \$			
710 COVILEM INC			
202500144 (I)	5676	2025-07-03 essence	474,16 \$
474,16 \$			
716 Weblex Design inc.			
202500145 (I)	5677	2025-07-03 logiciel gestion conseil	3 051,97 \$
3 051,97 \$			
795 SDG Électrique inc.			
202500146 (I)	5678	2025-07-03 installation station de radar entrée du	1 053,71 \$
1 053,71 \$			
846 LIBRAIRIE POIRIER			
202500147 (I)	5679	2025-07-03 achat biblio	320,62 \$
320,62 \$			
861 Gravure DLC			
202500148 (I)	5680	2025-07-03 marqueur de points pétanque	388,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000			20 868,05 \$

Il est proposé par Francois St-Germain et appuyé de Valérie Petit d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2025-07-071

6.1 - Adhésion au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite investir et participer à la réalisation et l'exploitation d'un ou de plusieurs projets destinés à produire de l'électricité renouvelable ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 17.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et exercer toute activité de stockage qui est accessoire à ses activités de production ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 569 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité désire conclure avec les autres membres une entente intermunicipale afin de créer la régie énergie renouvelable Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer cette entente intermunicipale relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Petit de tenir un vote sur l'adhésion. Les résultats du vote sont 2 votes en faveur (Francois St-Germain et Etienne Bourgeois), un vote en défaveur (Valérie Petit) et une absence (Steve Peterson). Le maire exprime son droit de vote en faveur.

Il est donc résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité Grand-Saint-Esprit autorise la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec avec les municipalités suivantes : Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Pierreville, Saint-Elphège, Sainte-Eulalie, Sainte-Perpétue, Saint-François-du-Lac et Saint-Léonard-d'Aston. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

2025-07-072

6.2 - Demande d'ajout d'entrée de service

Il est proposé par Francois St-Germain et appuyé de Steve Peterson d'autoriser l'ajout d'une entrée de service d'aqueduc sur le lot 6 569 756.

2025-07-073

6.3 - Embauche d'un employé pour la période estivale

CONSIDERANT les candidatures reçues;

CONSIDERANT les entrevues qui ont eu lieu;

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Valérie Petit d'enteriner la décision du comité de sélection l'embauche de M. Yan Teasdale Winter au poste de préposé à l'entretien pour 25 heures par semaine au salaire minimum en vigueur.

6.4 - Tracteur à pelouse

Il est convenu de demander au directeur général de réaliser des estimées pour changer le tracteur à pelouse.

2025-07-074

6.5 - Achat pour Nouveaux Horizons

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Francois St-Germain d'autoriser l'achat de balançoire et de buvette extérieur dans le cadre de la subvention de 22 500\$ de Nouveaux-Horizons.

2025-07-075

6.6 - Achat pour le Grand Prix

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Steve Peterson d'autoriser l'achat du matériel nécessaire pour le Grand-Prix pour un montant de 4900\$.

2025-07-076

6.7 - Adhésion à la FQM

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Steve Peterson d'adhérer à la FQM pour un montant de 1273.28 taxes incluses.

2025-07-077

6.8 - Demande de permis d'alcool

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Francois St-Germain d'autoriser l'achat du permis d'alcool pour le Grand-Prix et la soirée country.

7 - VARIA

7.1 - Accotement rue Prince

Considerant les prix reçus pour le pavage des accotements de la rue Prince, le conseil demande des prix pour de la pierre seulement.

2025-07-078

7.2 - Adhésion au SIUCQ

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Valérie Petit d'adhérer à l'organisme Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour l'année 2025 et 2026. Le tarif de 2025 sera de 323.40\$.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2025-07-079

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.51 hrs.

ADOPTÉE

Sylvain Laroche, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Laroche, maire